

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
21 OCTOBRE 2016

Membres en exercice : 48 titulaires
48 suppléants

Membres présents : 18 titulaires
8 suppléants

Délibération n°285 du Comité syndical

6. Modification du tableau des effectifs

Suite au départ de la chargée de mission du syndicat mixte, qui était attaché territorial, M. Le Président indique que le recrutement du nouveau chargé de mission nécessite d'élargir le poste au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

A cette fin, M. Le Président propose au comité syndical de délibérer sur le cadre d'emploi du poste de chargé de mission.

*Le Comité syndical,
sur proposition du Président,
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

DECIDE d'ouvrir à compter du 1^{er} décembre le poste de chargé de mission, à temps complet, au grade de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe, dans les conditions suivantes :

| Poste | Chargé de mission |
|-----------------|--|
| Nombre d'heures | 35 h |
| Cadre d'emploi | Rédacteur |
| Grade | Rédacteur principal 2 ^{ème} classe |
| Par voie | De mutation, de détachement ou de mise à disposition |

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget primitif 2016

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1^{er} décembre 2016 :

| Grades ou emplois à temps complets | Cat. | Nature des fonctions | Postes ouverts | Postes pourvus | Statut |
|---|------|--|----------------|----------------|-----------|
| Ingénieur principal territorial | A | Directeur du syndicat mixte | 1 | 1 | Titulaire |
| rédacteur territorial principal 2 ^{ème} classe | B | Chargé de mission | 1 | 0 | Titulaire |
| Rédacteur territorial | B | Assistante administrative et comptable | 1 | 1 | Titulaire |

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 28 OCT. 2016

La publication le 28 OCT. 2016

Strasbourg, le

28 OCT. 2016

Le Président
Jacques BIGOT

